

86/103 DU 20/01/86

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA REFORME DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU
PERSONNEL CIVIL DE L'ÉTAT

DECRET N° _____/MTERFPPS/DGFP/DGPCE.10

Portant intégration et nomination de
Monsieur BITOUMBOU TCHITEMBO Crépin
dans les cadres de la catégorie A hié-
rarchie I du Personnel de l'Information
(Journalisme).

A.E.

(/ISAS :

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi n° 076/84 du 7/12/1984 portant ratification
de l'Ordonnance n° 019/84 du 23/08/1984 portant modification de cer-
taines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 15/62 du 3/2/1962 portant statut général
des fonctionnaires ;

~~Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21/6/1958 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;~~

Vu le décret n° 82/924 du 20/10/1982 portant le
statut particulier des cadres de l'Information ;

Vu le décret n° 62/130/MF du 9/5/1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/195/FP du 5/7/1962 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres ;

Vu le décret n° 62/197/FP du 5/7/1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du
03/02/1962 portant statut général des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/198/FP du 5/7/1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat

Vu le décret n° 63/84/FP-BE du 26/3/1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles
7 et 8 ;

~~Vu le décret n° 67/50/FP-BE du 24/2/1967 règlemen-
tant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règle-
mentaires relatifs aux nominations intégrations, reconstitutions
de carrière et reclassements ;~~

Vu le décret n° 74/470 du 31/12/1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/7/62 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 84/856 du 08/08/84 portant nomination
du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 85/1423 du 7/12/1985 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 85/1434 du 17/12/1985 portant organi-
sation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;

~~Vu le décret n° 85/1434 du 17/12/1985 portant organi-
sation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;~~

Vu le décret n° 85/260 du 05/03/1985 déterminant
le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avan-
cements et révisions des situations administratives des agents de
l'Etat ;

Vu le dossier de candidature constitué par l'inté-
ressé ;

AE

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret n° 82/924 du 20/10/1982 susvisé, Monsieur BITOUMBOU-TCHITEMBO Crépin, né le 26 Février 1958 à Tchimbambouka, titulaire de la Licence Es Lettres, Section : Sciences^{es} Techniques de la Communication, option : Journalisme, obtenue à l'Université Marien NGOUABI, est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I du Personnel de l'Information (Journalisme) et nommé au grade de Journaliste Niveau III Stagiaire, indice 790.

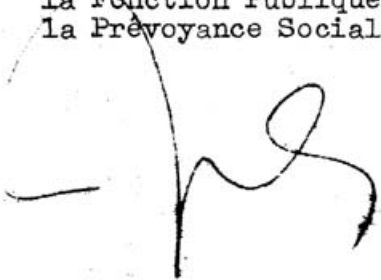
ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Information et des Postes et Télécommunications.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 20 JANVIER 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte de
la Fonction Publique et de
la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSIONA .-


Ange Edouard POUNGUI .-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGFP/DGPCE.	3
DGPCE/BST.	1
D.G.B.	1
D.C.F.	1
M.I.P.T.	2
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGG/BC.	2

